

HESPER FUND
Société d'Investissement à Capital Variable, SICAV
sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
R.C.S. Luxembourg n° B 234859

REMARQUE :
Il s'agit d'une communication qui doit être transmise sans délai aux investisseurs conformément à l'article 298, paragraphe 2, de la loi allemande sur les investissements (KAGB).

Communication aux actionnaires du compartiment

HESPER FUND – GLOBAL SOLUTIONS

ci-après dénommé « le compartiment »

Les actionnaires du compartiment susmentionné sont informés par la présente des modifications et événements suivants :

1. Fusion des classes d'actions A-12 CHF et A-6 CHF au sein du compartiment avec effet au 16 décembre 2025

Les actionnaires des classes d'actions A-12 CHF et A-6 CHF sont informés par la présente que le conseil d'administration de la société d'investissement a décidé, conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles actuellement en vigueur, de fusionner les classes d'actions sur la base de la dernière évaluation du prix du fonds le 15 décembre 2025 (« date de transfert ») avec effet au 16 décembre 2025 :

	Catégorie d'actions supprimée	Catégorie d'actions absorbante
	A-12 CHF / LU1931796905	T-12 CHF / LU1931801754
	A-6 CHF / LU1931803297	T-6 CHF / LU1931808338
Affectation des résultats	Distribution	Capitalisation

La seule différence entre les catégories d'actions réside dans l'affectation des résultats. Le conseil d'administration considère que le regroupement est avantageux pour les actionnaires pour des raisons d'efficacité économique. Le regroupement vise à obtenir un potentiel plus élevé de croissance, de rendement attendu et de distribution de produits après la mise en commun des actifs.

La fusion des catégories d'actions s'effectue sous la forme d'un échange d'actions. À la date de transfert, les actionnaires de la catégorie d'actions supprimée recevront pour leurs actions un nombre correspondant d'actions de la catégorie d'actions absorbante, calculé sur la base du rapport entre la valeur des actions de la catégorie supprimée et celle de la catégorie absorbante. Le rapport d'échange sera publié sans délai sur le site Internet de la société de gestion. Le rapport d'échange peut également être demandé à la société de gestion. Après la fusion, seules les catégories d'actions absorbantes continueront d'exister.

Une commission de performance éventuellement accumulée à la date de transfert dans le cadre de la méthode de calcul précédente dans les catégories d'actions transférées sera versée. À compter de la

prise d'effet du regroupement, la commission de performance sera calculée selon la logique de calcul des catégories d'actions absorbantes.

L'objectif est de réaliser une fusion sans incidence fiscale.

Toutefois, le traitement fiscal de l'actionnaire peut changer à la suite de la fusion. Il est donc recommandé de consulter votre conseiller fiscal au sujet des implications fiscales.

Pour les actionnaires, l'échange de leurs actions lié au regroupement des catégories d'actions n'entraîne aucun frais. Les coûts du regroupement ne sont pas pris en charge par le compartiment.

Dans le cadre du regroupement, les opérations sur les parts des classes d'actions supprimées seront suspendues à partir du 10 décembre 2025, 14h00.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec la fusion peuvent échanger gratuitement leurs actions des classes d'actions concernées jusqu'au 10 décembre 2025, 14h00, auprès de la société de gestion ETHENEA Independent Investors S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, auprès du distributeur ainsi qu'auprès de l'organisme ou des organismes conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, ou auprès de l'agent payeur en Suisse.

2. Changement de gestionnaire du fonds au 1er janvier 2026

À compter du 1er janvier 2026, la société de gestion ETHENEA Independent Investors S.A. reprendra, pour des raisons de politique commerciale, la gestion du fonds jusqu'alors assurée par MainFirst Affiliated Fund Managers (Switzerland) AG. La stratégie d'investissement et la structure des frais resteront inchangées.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec la modification mentionnée au point 2 peuvent restituer gratuitement leurs actions des classes concernées jusqu'au 30 décembre 2025 à 14h00 auprès de la société de gestion ETHENEA Independent Investors S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, auprès de l'agent de registre et de transfert DZ PRIVATBANK S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, auprès du distributeur ainsi qu'auprès de l'organisme ou des organismes conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, ou auprès de l'agent payeur en Suisse.

Le nouveau prospectus, les statuts et les documents d'Informations clés seront disponibles à partir du 1er janvier 2026 au siège de la société de gestion ETHENEA Independent Investors S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, au siège de la société d'investissement, au siège du gestionnaire de l'OPC DZ PRIVATBANK S.A., rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, auprès de l'organisme ou des organismes conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, ou de l'agent payeur et au siège du représentant en Suisse, ainsi que sur le site Internet de la société de gestion www.ethenea.com. Il est recommandé aux actionnaires concernés de consulter les documents susmentionnés.

Strassen, le 10 novembre 2025

HESPER FUND

Aperçu de toutes les catégories d'actions concernées du fonds, y compris les autorisations nationales respectives pour la distribution publique :

Catégorie d'actions	ISIN	Autorisation de commercialisation publique dans les pays suivants
A-6 EUR	LU1931802216	CH, DE, IT, LU
A-6 CHF	LU1931803297	CH, DE, IT, LU
A-6 USD	LU1931804691	CH, DE, IT, LU
T-6 EUR	LU1931806399	AT, BE, CH, DE, FR, IT, LU
T-6 CHF	LU1931808338	CH, DE, IT, LU
T-6 USD	LU1931810235	CH, DE, IT, LU
T-12 EUR	LU2275633894	AT, BE, CH, DE, FR, IT, LU
A-12 EUR	LU1931795501	CH, DE, IT, LU
A-12 CHF	LU1931796905	CH, DE, IT, LU
A-12 USD	LU1931798604	CH, DE, IT, LU
T-10 EUR	LU1931800350	CH, DE, IT, LU
T-12 CHF	LU1931801754	CH, DE, IT, LU

Informations supplémentaires concernant le(s) établissement(s) conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, ou l'agent payeur et le représentant en Suisse :

Pays	Institution / Agent payeur	Fonction
AT	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92
BE	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92 a) et b)
BE	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92 c) à f)
CH	DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG Bellerivestrasse 36 CH-8008 Zurich	Agent payeur en Suisse
CH	IPConcept (Schweiz) AG Bellerivestrasse 36 CH-8008 Zurich	Représentant en Suisse
DE	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92
FR	Société Générale 29, boulevard Haussmann F-75009 Paris	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92
IT	Allfunds Bank S.A.U.- Succursale di Milano Via Bocchetto 6 IT-20123 Milan	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92
LU	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	Établissement conformément à la directive européenne 2019/1160, art. 92

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Allemagne :

Il s'agit d'une communication qui doit être transmise sans délai aux investisseurs conformément à l'article 298, paragraphe 2, de la loi allemande sur les investissements (KAGB).

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Belgique :

Le prospectus actualisé et les statuts en allemand et en français, ainsi que les rapports annuels et semestriels périodiques en allemand et les documents d'Informations clés en allemand et en français sont disponibles gratuitement auprès de l'organisme ou des organismes conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160, art. 92, auprès du dépositaire et auprès de la société de gestion. Pour les classes d'actions de distribution, les dispositions suivantes s'appliquent : Les montants distribués sont des distributions brutes. Le taux de la retenue à la source prélevée en Belgique lors du paiement d'une distribution à des personnes fiscalement résidentes en Belgique est de 30 %. Les valeurs nettes d'inventaire sont publiées sur le site Internet www.fundinfo.com. Les consommateurs sont invités à consulter les documents d'Informations clés avant de prendre une décision d'investissement.

Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse :

Le prospectus de vente, y compris les statuts, les documents d'Informations clés, les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au siège social du représentant. Les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les publications du fonds sont publiées sur le site Internet www.fundinfo.com.